

Code d'article	173.67
Description	SACHETS OUVERTS 2 CÔTÉS
Catalogue	BOL 0, DEL 52, HOS 109, IPS 15
Date de modification	27/09/2023 21:03:13



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	15x15,2 CM
Matériel	KRAFT
Couleur	NATUREL
Grammage	35 G/M2 + 10 LDPE
Poids net d'une unité (g)	2,10
Ligne de produits	'OPEN PACK'

Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499173679
EAN13	8420499173672

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	15,50 x 15,50 x 2,00
	Poids paquet (kg)	0,22
	Volume paquet (m ³)	0,0004805

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	4.000
	Paquets /carton	40
	Dimensions carton (cm)	32,00 x 32,50 x 15,50
	Poids carton (kg)	8,74
	Volume carton (m ³)	0,0161200

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	36
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 6
	Poids (kg)	338,64
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four -40°C/+70°C Résist. graisses Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

